

DOSSIER DE PRESSE

Rapport 2016

Observatoire SMACL Assurances des risques de la vie territoriale

« Un nombre d'élus mis en cause toujours en hausse »

Dossier de presse

Conférence de presse du lundi 12 décembre.

En présence de : Jean-Luc de Boissieu, Président de SMACL Assurances.

Contacts presse : Mélina Cohen Setton à l'adresse melina.cohen.setton@gmail.com ou au 06.18.12.74.59

Baromètre du risque pénal public

Chaque année, l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale fait le point sur la réalité statistique du risque pénal des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux. Le rapport 2016, dévoilé le 12 décembre, confirme la hausse du nombre d'élus mis en cause.

Une source d'informations précieuse :

« Le rapport annuel de l'Observatoire SMACL Assurances des risques de la vie territoriale est attendu chaque année avec impatience par les décideurs publics locaux », se félicite Jean-Luc de Boissieu, le président de SMACL Assurances. « Il m'a été rapporté que certains cadres territoriaux le qualifiaient de guide Michelin du risque pénal public. La comparaison est flatteuse ».

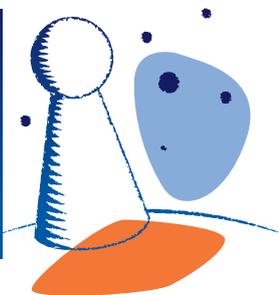
Le rapport annuel de l'Observatoire de SMACL Assurances (leader sur le marché de l'assurance des collectivités locales, des élus et agents territoriaux et des associations) constitue une source d'informations incontournable pour les acteurs de la vie publique. Les statistiques présentées dressent un bilan de 20 ans d'observation du contentieux pénal et donnent les premières tendances pour la mandature 2014-2020. Il revient également sur la jurisprudence répressive de l'année.

Méthodologie :

Le rapport annuel est réalisé à partir de l'analyse des contentieux déclarés à SMACL Assurances, des articles de presse relatant la mise en cause d'élus ou de fonctionnaires territoriaux et de décisions de justice accessibles sur des bases de données. L'Observatoire suit également de près les publications consacrées à ce sujet, et notamment les deux tomes de « Délits d'élus » de Philippe Pascot, spécialiste de la transparence de la vie publique.

Interprétations des données :

De plus en plus d'informations sont disponibles sur internet et via les différents outils de veille et d'alerte. Cela peut avoir un effet déformant sur l'analyse des données dans la durée puisque certaines d'entre elles n'étaient pas accessibles il y a quelques années. « C'est pourquoi nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les précautions à prendre dans l'interprétation de nos chiffres : les hausses constatées sur les trois dernières mandatures reflètent aussi une meilleure efficacité de nos méthodes de recensement », prévient Jean-Luc de Boissieu.



Depuis 1998, toujours plus d'élus poursuivis

Depuis la création en 1998 du baromètre de l'Observatoire des risques de la vie territoriale, le nombre d'élus mis en cause ne cesse de croître.

Un nombre d'élus locaux mis en cause toujours en hausse...

Entre 1995 et avril 2016, l'Observatoire a recensé près de 3000 (2980) élus locaux poursuivis pénalement pour des infractions en lien avec l'exercice de leur mandat local. Le nombre d'élus mis en cause n'a cessé de croître sur chaque mandature : 576 sur la mandature 1995-2001, 766 sur la mandature 2001-2008 et 1176 sur la mandature 2008-2014.

2014 reste une année noire avec 337 élus locaux mis en cause, soit le record absolu sur les 20 dernières années. Plusieurs explications peuvent être avancées : « la période électorale (...) avec son lot d'injures et de diffamations, voire de violences », « les tentatives de déstabilisation de la majorité sortante et d'instrumentalisation de la justice pénale à des fins politiques », « la nouvelle majorité issue des urnes peut, à la faveur d'un audit, découvrir des irrégularités et demander des comptes à l'ancienne majorité ».

La tendance à la hausse est cependant plus structurelle. **En 20 ans, le nombre de poursuites pénales contre les élus locaux a doublé (+104 %)** avec des cycles assez réguliers de deux-trois années de hausse consécutive suivies d'une année de baisse. Entre avril 2014 et avril 2016, 462 élus ont déjà été mis en cause. A ce rythme, l'Observatoire estime que près de 1400 élus (1386) seront poursuivis d'ici la fin de la mandature en 2020.

...Mais un taux de pénalisation toujours inférieur à 1%

Pour autant, si l'on rapporte le nombre d'élus mis en cause au nombre total d'élus locaux, le taux de mise en cause pénale des élus reste, d'après les calculs de l'Observatoire, inférieur à 1 %, et ce toutes infractions confondues.

« Si nos chiffres démontrent une nouvelle hausse des mises en cause et des condamnations, les procédures restent, au regard du nombre total d'élus locaux et de fonctionnaires territoriaux, très marginales », commente Jean-Luc de Boissieu.

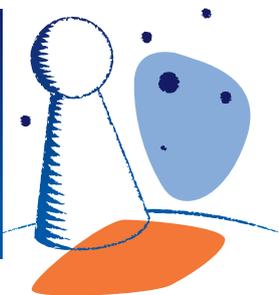
Des élus poursuivis pour manquement au devoir de probité, atteintes à l'honneur ou à la dignité

Les infractions imputées aux élus locaux sont, en premier lieu, les manquements au devoir de probité (corruption, favoritisme, prise illégale d'intérêts, etc.), puis, les atteintes à l'honneur (diffamation et dénonciation calomnieuse) et, enfin, les atteintes à la dignité (harcèlement moral, injures, discriminations, etc.).

Probité : hausse de 96 % des mises en cause des élus

Les manquements au devoir de probité (corruption, détournements, favoritisme, prise illégale d'intérêts, abus de biens sociaux...) constituent le 1er motif de mise en cause pénale des élus locaux. Depuis 1995, l'Observatoire a recensé plus de 1300 élus locaux (1327) mis en cause de ce chef.

Entre les mandatures 2001-2008 et 2008-2014 le nombre moyen d'élus locaux mis en cause de ce chef chaque année a quasiment doublé, passant de 45 à 88. Selon les estimations de l'Observatoire, près de 500 élus locaux



devraient être poursuivis de ce chef d'ici à la fin de la mandature en 2020.

« Attention cependant à ne pas tirer de conclusions hâtives sur la santé de notre démocratie locale », souligne l'Observatoire. Certains élus ont pu se méprendre sur la portée d'une infraction. C'est particulièrement le cas des infractions de favoritisme et de prise illégale d'intérêts qui peuvent être caractérisées sans que l' élu ait nécessairement recherché un enrichissement personnel ni même eu conscience de frauder la loi.

Honneur : explosion des poursuites pour diffamation

Les atteintes à l'honneur (diffamation et dénonciation calomnieuse) sont le 2e motif de mise en cause pénale des élus locaux.

Depuis 1995, l'Observatoire a recensé près de 600 élus locaux (581) poursuivis de ce chef pour des propos tenus en lien avec l'exercice de leur mandat local. En moyenne annuelle, le nombre d'élus locaux mis en cause pour ce motif a plus que doublé entre les mandatures 2001-2008 (17,6 par an) et 2008-2014 (42 par an).

Dignité : hausse des plaintes contre les élus

Les atteintes à la dignité (harcèlement moral, injures, discriminations...) arrivent sur la troisième marche du podium des motifs de poursuites sur la mandature 2008-2014.

Depuis 1995, l'Observatoire a recensé plus de 400 élus locaux mis en cause de ce chef dont près de la moitié (190) sur la seule mandature 2008-2014 (en hausse de 83 % par rapport à la mandature 2001-2008).

Homicides et blessures involontaires : la baisse se confirme

Les poursuites contre les élus locaux pour atteintes à la vie et à l'intégrité physique sont par contre toujours en baisse (-29%). C'est le 5e motif de mise en cause pénale des élus locaux sur les 20 dernières années, et le 7e sur la mandature 2008-2014.

Entre 1995 et avril 2016, l'Observatoire a recensé un peu plus de 150 (157) élus locaux mis en cause de ce chef. Au delà de la dépenalisation opérée par la loi du 10 juillet 2010, on peut aussi voir dans ces chiffres le fruit des politiques de prévention des accidents (notamment des accidents du travail) mises en place dans les collectivités.

Les élus des communes sont les plus exposés

Les élus locaux poursuivis sont majoritairement issus des communes, ce qui est logique compte tenu de la part prépondérante des communes sur l'ensemble des collectivités territoriales. On note une surexposition au risque pénal des élus issus des communes de 10 000 habitants et plus.

Poursuivis mais pas toujours condamnés

Qui dit poursuite ne dit toutefois pas forcément condamnation. Entre 1995 et avril 2016, l'Observatoire a répertorié un peu plus de 1000 (1188) condamnations d'élus locaux toutes infractions confondues sur les quelques 3000 élus poursuivis.

Lorsqu'un juge est saisi, 64 % des élus poursuivis sont condamnés. Autrement dit, 36 % des élus poursuivis obtiennent une décision qui leur est favorable. Et encore, ce chiffre ne tient pas compte des classements sans suite.

« Toujours est-il », note l'Observatoire, « que, même soldée par un classement sans suite, un non-lieu ou une relaxe, une mise en cause pénale peut laisser des traces indélébiles dans l'opinion publique et causer des dégâts irréparables dans la situation personnelle des personnes poursuivies. »

A propos de SMACL Assurances

SMACL Assurances est la société d'assurance mutuelle des collectivités locales, des élus et dirigeants territoriaux, des associations et entreprises publiques locales. Elle accompagne pour leurs risques privés ou professionnels plus de 20 000 personnes morales de droit public, près de 40 000 associations et 38 000 particuliers.

A propos de l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale

L'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale propose une veille juridique et réglementaire à l'attention des élus et des fonctionnaires territoriaux. Le rapport annuel est constitué à partir de l'analyse des dossiers gérés par les services de SMACL Assurances et des décisions de justice publiées sur les sites ou dans les revues spécialisées. Il constitue une source d'informations incontournable pour les acteurs de la vie publique.

Infos pratiques :

Conférence de presse

Lundi 12 décembre, à 10 heures, au siège parisien de SMACL Assurances, 20, rue d'Athènes, 75009 Paris.

Contact presse. Mélina Cohen Setton.

Melina.cohen.setton@gmail.com .

Tel : 06.18.12.74.59